

224C0090
FR0000120560-FS0047

16 janvier 2024

Déclaration de franchissement de seuils et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

QUADIENT S.A.

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 16 janvier 2024, la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois VESA Equity Investment¹ (2 place de Paris, L-2314 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg) a déclaré avoir franchi en hausse, le 10 janvier 2024, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la société QUADIENT S.A. et détenir 3 454 896 actions QUADIENT S.A. représentant autant de droits de vote, soit 10,02% du capital et des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions QUADIENT S.A. sur le marché.

2. Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« Conformément aux dispositions de l'article L. 233-7 VII du code de commerce, Vesa Equity Investment S.à r.l. déclare, pour les six mois à venir :

- les acquisitions réalisées par Vesa Equity Investment S.à r.l. ont été financées sur fonds propres et par une facilité de crédit sur marge contractée auprès d'un consortium de banques internationales ;
- Vesa Equity Investment S.à r.l. n'est partie à aucune action de concert vis-à-vis de QUADIENT S.A. ;
- en fonction des circonstances et des conditions de marché, Vesa Equity Investment S.à r.l. envisage de poursuivre ses achats d'actions QUADIENT S.A. afin d'accroître sa participation ;
- Vesa Equity Investment S.à r.l. n'a pas l'intention d'acquérir le contrôle de QUADIENT S.A. ;
- Vesa Equity Investment S.à r.l. n'envisage aucune des opérations mentionnées à l'article 223-17 I, 6° du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers ;
- Vesa Equity Investment S.à r.l. n'a pas conclu d'accords et ne détient pas d'instruments mentionnés aux 4° et 4° bis du I de l'article L. 233-9 du code de commerce QUADIENT S.A. ;
- Vesa Equity Investment S.à r.l. n'est partie à aucun accord de cession temporaire ayant pour objet les actions ou les droits de vote de QUADIENT S.A. ;
- Vesa Equity Investment S.à r.l. n'envisage pas de solliciter la nomination d'un ou plusieurs membres au conseil d'administration de QUADIENT S.A. »

¹ Contrôlée par M. Daniel Křetínský.

² Sur la base d'un capital composé de 34 468 912 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.